

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG  
Centre national de gestion

**Délibération n° 2016-16 du 30 novembre 2016 modifiant la délibération n° 2007-08 du 13 décembre 2007 relative aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par certains déplacements temporaires**

NOR : AFSN1631009X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13 et 15;

Vu la délibération n° 2007-08 du 13 décembre 2007 modifiée prise pour l'application au CNG du décret n° 2006-781 du 6 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État;

Vu l'avis du comité technique d'établissement du 22 novembre 2016;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion,

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> (1°) de la délibération susvisée du 13 décembre 2007, après les mots : « ou examens gérés par le Centre national de gestion », sont ajoutés les mots : « et dans le cadre de réunions collectives destinées à la formation de formateurs pour le déploiement de l'application de gestion des personnels médicaux des établissements publics de santé ».

#### Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret du 4 mai 2007 susvisé.

Délibéré le 30 novembre 2016.

Pour extrait certifié conforme :  
Pour le président du conseil d'administration :  
*La vice-présidente,*  
M.-S. DESAULLE